

## Conseil Municipal - Jeudi 23 juin - 20h - Salle du Conseil

### Présents

Sébastien MARIE - Pauline LACHIVER-KERGOAT - Marie ROBAIL - René CHEVER - Pascal MOGUEROU- Baptiste MESSAGER - Annick GUILLERM -Thomas GALL - Aline COAT- Delphine SAUBAN - Maëldan CORRE - Laurent FONTANIER - Stéphanie MORVAN

Absents excusés Amandine GOURVES donne procuration à René CHEVER  
Christelle L'HURIEC donne procuration à Sébastien MARIE

### Ordre du jour

#### 1) Avis sur le projet de modification du PLUIH Morlaix Communauté (procédure engagée depuis mars 2020)

La procédure de modification a notamment pour objet d'adapter le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ainsi que ses Orientations d'Aménagement et de Programmation, pour tenir compte par exemple des difficultés rencontrées lors de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme mais aussi pour prendre en compte l'avancement des réflexions et des études menées sur le territoire communautaire.

Elle vise notamment à :

- ajuster certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- ouvrir certaines zones à l'urbanisation,
- procéder à des modifications du règlement graphique en lien avec des projets ou des corrections et ajustements ponctuels,
- procéder à des ajustements du règlement écrit,
- réaliser des compléments au rapport de présentation et annexes.

Questions : remarque sur le règlement graphique : très difficile à lire (même en zoomant) : les documents papiers sont bien lisibles et consultables en mairie.

12 votes pour, 3 abstentions

#### 2) Lancement consultation maîtrise d'œuvre travaux réhabilitation gymnase

Réunion au Conseil Départemental à Quimper à propos du gymnase : le département ne financera plus de construction de nouveau gymnase dans le Finistère. La commune informe le département qu'elle n'avait pas les moyens de rénover complètement le gymnase. Le département propose une subvention de 300 000 euros HT si la commune réalise davantage de travaux par rapport à ceux prévus (toiture, etc pour 260 000 euros) : réalisation en plus du sol avec traçage sportif, sanitaires et vestiaires chauffés (extension neuve avec isolation maximale, cela ouvre plus de subventions, permet également l'agrandissement de la réserve), ... Tout sera désamianté sauf les-murs extérieures du gymnase. Cependant il ne sera toujours pas aux normes UNSS. Un premier chiffrage s'élève à 648 000€HT. Avec la subvention DSIL de 75 000 euros HT. La commune bénéficie déjà de 375 000 euros de subventions. D'autres dossiers de subventions sont en cours. Devant l'incertitude de l'évolution du coût des matériaux, l'enveloppe globale est portée à 800 000 euros HT (+ 23,46%).

L'Architecte des Bâtiments de France a fait connaître les obligations : menuiseries bois ou aluminium, toiture noire ou anthracite en tôle ondulée. Coût du désamiantage de la toiture et destruction des vestiaires : 100 000 euros.

Le conseil autorise le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre à l'unanimité.

### 3) Urbanisme : régularisation vente LE GUILLOU Alain Kernelecq

Vente d'un délaissé communal à Kernelecq, entre les parcelles AI2 et AI3 de Monsieur Alain LE GUILLOU. Voté à l'unanimité.

### 4) Adhésion à la CUMA de l'Arrée

Entretien de voirie par les services techniques : le fauchage des bords de routes par le SIVU n'est parfois pas suffisant (un passage au printemps et un en automne). Il est proposé d'adhérer à la CUMA de l'Arrée, et, par ce biais, nous pourrions bénéficier d'un tracteur avec épareuse (ou autre matériel), pour permettre aux agents, de compléter ce fauchage. Droit d'adhésion à l'association : 100 euros. Matériel loué selon les besoins. Il y a aussi d'autres outils-disponibles à la location. C'est également un message de solidarité de la municipalité envers le monde agricole de Plounéour-Menez. Les adhérents de la CUMA forment les agents pour la prise en main des outils. Adhésion votée à l'unanimité.

### 5) Personnel communal :

- Modification tableau des emplois au 1/07/2022

Suppression d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'adjoint technique ils seront remplacés par une poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe. Cela rend possible leur évolution de carrière.

Modifications votées à l'unanimité.

- Rémunération stagiaires BAFA

La rémunération des agents stagiaires BAFA du 11 juillet au 29 juillet en ALSH et en séjour enfants du 1er au 5 août. Proposition de fixer la rémunération BAFA à 28 euros brut par jour (tarif réglementé). Rémunération adoptée à l'unanimité.

### 6) SIMIF/ JVS MAIRISTEM Contrat Horizon Infinity pour logiciels informatiques Mairie

A terme le SIMIF (Syndicat Intercommunal) n'existera plus, le contrat des techniciens n'étant pas renouvelés à la fin d'année 2022. Évolution des logiciels proposés. 14 communes sur les 26 de Morlaix Communauté sont équipées. Durée de l'engagement de 3 ans pour un prix à 2997,60 TTC. (Renégociation de tarif de groupe sur Morlaix Communauté en cours, le tarif peut donc diminuer). (Problème débit internet pour utilisation de ces logiciels). Le nouveau contrat assure une maintenance téléphonique et à distance en remplacement du SIMIF.

Reprise des données et formation 786,00 euros TTC. (Changement de système et avoir accès à l'historique de l'ancien logiciel). Logiciel Etat Civil, Insee, recensement, comptabilité, élections.... majorité des actions de la mairie. Adhésion à l'unanimité au 1er janvier 2023.

### 7) Modalités de publication des actes à compter du 1er juillet 2022

Réforme des règles de publicités. Obligation de dématérialiser tous les actes administratifs sauf pour les communes de moins de 3500 habitants qui peuvent garder l'affichage, la publication sur le site de la commune, soit la mise à disposition papier (classeur en mairie).

Proposition de conserver l'affichage papier à l'extérieur de la mairie. Adopté à l'unanimité

Pour information : les actes d'urbanisme sont consultables sur le site de la mairie et sur papier, dans un classeur, en mairie.

**8) Décision Modificative n°1/2022**

***Le coût des travaux d'eaux pluviales s'élève à : 384 536,54 € TTC***

***Morlaix Communauté prend en charge 50%, soit 192 268,27 € TTC***

***Il était prévu au budget primitif : 261 158,73 € TTC***

Décision modificative de mettre 95 000 euros sur les travaux du bourg, pris sur les 72 000 euros (prévus pour remettre éventuellement les feux à la caserne)

DM votée avec 11 voix pour, 2 abstentions.